

Signification d'un jugement

Par anouk11, le 11/06/2010 à 07:39

Bonjour,

Un jugement a été rendu le 27 novembre 2009 par le TGI à mon encontre pour un problème de voisinage. Je n'ai pas reçu sa signification par huissier à ce jour. Ce jugement n'est-il pas devenu caduque ?

Merci de votre réponse.